



Dérives sectaires et psychiatrie



SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'une dérive sectaire ?	p. 03
Dérives sectaires en santé	p. 04
Dérives sectaires en psychiatrie	p. 05
Conseils pratiques: s'interroger et réagir	p. 08
Recours face à une dérive sectaires	p. 09
Où s'adresser ?	p. 10
En savoir plus	p. 11



Qu'est-ce qu'une dérive sectaire ?

La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires ⁽¹⁾ (Miviludes) définit la dérive sectaire comme « un dévoiement de la liberté de pensée, d'opinion ou de religion, qui porte atteinte aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes, à l'ordre public, aux lois ou aux règlements. Elle se caractérise par la mise en œuvre, par un groupe organisé ou un individu isolé, quelle que soit sa nature ou son activité, de pressions ou de techniques ayant pour but d'exercer une sujétion psychologique sur une personne, au point de la priver de son libre arbitre, et de l'amener à commettre des actes dommageables pour elle-même, son entourage ou pour la société ».

La dérive sectaire est un phénomène en pleine expansion en France. Selon un sondage réalisé pour le Service d'information du Gouvernement par l'institut IPSOS en septembre 2010 :

- 25 % des Français ont déjà été personnellement en contact avec une secte (soit 15 millions de personnes),
- 20 % d'entre eux connaissent dans leur entourage social, amical ou professionnel, une personne qui a été victime de dérives sectaires (soit 13 millions de personnes).



(1) La Miviludes a été créée par le décret du 28 novembre 2002 afin d'observer et d'analyser le phénomène des mouvements à caractère sectaire.

Dérives sectaires en santé

La Miviludes a édité en 2012 le guide « Santé et dérives sectaires », destiné à aider au repérage des situations de danger et à proposer des outils pratiques pour réagir en conséquence. Il s'adresse aussi bien aux professionnels de la santé qu'aux particuliers confrontés à de telles situations.

En 2015, Les dérives sectaires dans le domaine de la santé représentaient 39% de l'ensemble des demandes reçues par la Miviludes.

Les promesses et recettes de guérison, de bien-être et de développement personnel sont au cœur des pratiques à risque de dérives sectaires. Celles-ci proviennent de groupes organisés à dimension internationale ou de la multitude de « gourous thérapeutiques » isolés, ou organisés entre eux en réseaux.

Le danger réside dans les pratiques alternatives qui aboutissent, par l'emprise exercée par le pseudo-thérapeute sur le malade, à détourner ce dernier des traitements conventionnels.

Avec pour conséquence une perte de chance de guérison, voire un risque vital. Mais aussi une rupture avec la famille ou l'entourage, des exigences financières de plus en plus fortes, l'existence d'atteintes à l'intégrité physique, l'embrigadement des enfants...

La Miviludes estime qu'aujourd'hui :

- 4 Français sur 10 ont recours aux médecines dites alternatives ou complémentaires, dont 60 % parmi les malades du cancer ;
- 4000 « psychothérapeutes » autoproclamés n'ont suivi aucune formation et ne sont inscrits sur aucun registre ;
- 400 pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique sont proposées ;
- 1 800 structures d'enseignements ou de formation sont « à risques » ;
- 3 000 médecins seraient en lien avec la mouvance sectaire.

« L'attention du public doit être appelée sur l'ambiguïté des messages qui n'annoncent pas l'appartenance à un mouvement. L'Église de scientologie notamment développe des campagnes de diffusion de tracts sur les stupéfiants ou la psychiatrie sans que ne figure sur les supports l'affiliation claire à ce mouvement. »

Miviludes, Rapport 2015

Il convient de distinguer la dérive thérapeutique de la dérive sectaire. Le recours aux pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique (PNCATV), non reconnues au plan scientifique par la médecine conventionnelle, est devenu de plus en plus fréquent.

Mais toute dérive thérapeutique n'est pas forcément sectaire : un médecin peut croire fortement à une thérapie non éprouvée, complémentaire ou alternative, mais qui ne porte pas de danger en soi.

La dérive thérapeutique devient sectaire lorsqu'elle essaie de faire adhérer le patient à une croyance, à un nouveau mode de pensée.

Le pseudo-praticien demande au patient d'avoir toute confiance en lui car lui seul détient la méthode « miracle » apte à le guérir : il y a un endoctrinement.

Dérives sectaires en psychiatrie

Les personnes en situation de fragilité psychique et les professionnels de santé approchés via certaines « formations » professionnelles douteuses, sont une cible de choix des mouvements sectaires.

Dans les services de psychiatrie

Les établissements de soins psychiatriques (publics ou privés) sont régulièrement sollicités par certaines organisations qui cherchent à perturber la mise en œuvre des traitements conventionnels.

La Miviludes cite ainsi la « **Commission des citoyens pour les droits de l'homme (CCDH)** » ainsi que le « **Collectif des médecins et des citoyens contre les traitements dégradants de la psychiatrie** », qui sont des émanations de l'église de scientologie.

Elles procèdent notamment par recueil d'informations, enquêtes, pétitions, manifestations publiques et saisines de parlementaires.

Certains médecins membres de ces structures ont pu user de leur titre pour se faire nommer personne de confiance ⁽²⁾ auprès de malades, et tenter ainsi de perturber le bon déroulement des soins.

(2) Voir brochure Psycom : La personne de confiance

Dans les services d'addictologie

Des établissements de soins et de prévention en addictologie sont également victimes de ces tentatives d'intrusion. Sous couvert de dénoncer les méfaits de la drogue et d'apporter leur aide aux usagers de produits stupéfiants, des mouvements sectaires cherchent en réalité à recruter de nouveaux adeptes. Le mouvement « Non à la Drogue Oui à la vie », présenté comme une association loi 1901 de prévention contre la drogue, est ainsi une émanation de l'église de scientologie.

Dans les psychothérapies

Certaines offres alternatives notamment dans le domaine psychothérapeutique présentent des risques importants de dérives à caractère sectaire.

Ces pratiques alternatives, contreviennent dans un certain nombre de cas aux dispositions des Codes de la santé publique, de l'action sociale et du travail, au regard par exemple de l'exercice des professions de santé, de la prescription et de la vente de produits à usage de médicament et de pratiques bioéthiques. Par ailleurs, de nombreux mouvements et pseudo-thérapeutes utilisent divers titres, parmi lesquels celui de psychothérapeute⁽³⁾.



(3) Afin de prévenir les risques de charlatanisme, le titre de psychothérapeute a été encadré par l'article 52 de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, l'article 91 de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et le décret n° 2010-534 du 20 mai 2010. Celui-ci prévoit deux conditions pour pouvoir user du titre de psychothérapeute :

- être inscrit sur une liste départementale tenue par le préfet après instruction de la demande par l'agence régionale de santé (ARS).
- avoir validé une formation en psychopathologie clinique de 400 heures minimum et un stage pratique d'au moins cinq mois.

L'accès à cette formation étant réservé aux docteurs en médecine, aux personnes autorisées à faire usage du titre de psychologue et aux psychanalystes enregistrés dans les annuaires de leur association.



Tous les professionnels de santé doivent enregistrer leur diplôme à la préfecture du lieu de leur résidence professionnelle.

Ces professionnels de santé actifs, ayant une autorisation d'exercice légal de leur profession sont recensés dans le répertoire ADELI (ameli-direct.ameli.fr).

Les informations communicables de ce répertoire sont diffusées par les Directions territoriales (DT) de l'Agence régionale de santé (ARS) du département concerné.

De plus, les associations de psychothérapeutes professionnels renseignent sur les psychothérapies, la formation de leurs membres et les adresses des consultations. N'hésitez pas à les consulter avant de choisir un psychothérapeute (voir liste en fin de brochure).

Sur internet

Les mouvements sectaires sont très présents sur internet. Selon la Miviludes, internet fait partie de la stratégie interne de recrutement de la Scientologie, via l'achat de mots-clefs et la mise en ligne de « tests de personnalité » (ex : « Oxford Capacity Analysis », questionnaire dianétique).

« Internet est utilisé comme un instrument de propagande au service des dérives sectaires en matière de santé » ⁽⁴⁾.

Internet peut être utilisé de différentes façons par les charlatans : promotion de solutions miracles, recrutement de nouveaux patients, proposition de formations aux soignants, etc.

Le rapport 2015 de la Miviludes met en évidence les ravages du complotisme, dont Internet est devenu le principal support. Il signale aussi la résurgence des mouvances New Age sur les sites et les blogs, qui promeuvent des croyances ésotériques qui peuvent conduire leurs adeptes à des dérives dangereuses pour eux-mêmes et leur entourage.

(4) Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur l'influence des mouvements à caractère sectaire dans le domaine de la santé, Président M. Alain Milon ; Rapporteur M. Jacques Mézard, Sénateurs - 3 avril 2013.

Conseils pratiques : s'interroger et réagir

Selon la Miviludes, **les 5 bonnes questions à se poser** en cas de suspicion de dérive sectaire sont :

1. Le praticien promet-il la résolution de tous les problèmes rencontrés grâce à une méthode « novatrice et révolutionnaire » ?
2. Le praticien qualifie-t-il mon enfant de « spécial » ou d'« exceptionnel » ?
3. Le praticien critique-t-il ce qu'il nomme la « médecine conventionnelle » et le recours aux médicaments ?
4. Le praticien critique-t-il ma famille, mes amis ou encore les services de l'État en charge de la santé ?
5. Le praticien me propose-t-il à moi, ou à d'autres membres de la famille, de suivre également une thérapie avec lui ?

Et les 5 bonnes réactions sont les suivantes :

1. Se méfier des solutions « miracle », souvent coûteuses, et/ou impliquant des séances nombreuses et rapprochées.
2. Être attentif à tout changement important de comportement de l'enfant ou d'un proche.
3. Ne pas s'isoler, ni isoler l'enfant dans une relation exclusive avec le « praticien ».
4. En parler autour de soi et auprès des pédiatres, médecins, et autres professionnels de santé.
5. En cas de doute, ne pas attendre qu'il soit trop tard pour interroger la Miviludes. Son site internet, www.derivessectes.gouv.fr, permet à toute personne de demander un avis ou de signaler une dérive sectaire.

Exemple de méthode « psychologisante » présentant un risque sectaire selon la Miviludes ⁽⁵⁾

Les psychothérapies déviantes ou les faux souvenirs induits

« Ces techniques, parmi lesquelles le rebirth ou les thérapies du rêve éveillé, sont mises en œuvre dans le secret de cabinets de consultation. Quand elles sont utilisées par des thérapeutes dépourvus d'acquis validés et usant de leur pouvoir de suggestion, elles sont redoutables dans le processus de mise sous emprise des patients au moyen de faux souvenirs d'inceste ou de viol commis par des ascendants, « révélés » par le thérapeute, ce qui conduit inévitablement à des ruptures familiales voire à des procédures judiciaires intrafamiliales dans lesquelles la parole des victimes peut apparaître crédible pour les experts alors que les faits ont été totalement inventés par le thérapeute qui est parvenu à en persuader son « patient ».

Ces méthodes sont particulièrement pernicieuses.

En vogue Outre Atlantique, elles compteraient déjà 800 victimes principalement dans les pays anglo-saxons.

En France, un pseudo-thérapeute de faux souvenirs induits a été condamné le 12 juin 2012 pour abus de faiblesse par le tribunal correctionnel de Paris » ⁽⁶⁾.

Recours face à une dérive sectaires

Régulièrement, les tribunaux correctionnels condamnent des charlatans de la santé pour homicide involontaire, non-assistance à personne en danger, risque causé à autrui, escroquerie, exercice illégal de la médecine ou de la pharmacie, abus frauduleux de l'état de faiblesse...

S'il n'a pas défini la notion de dérives sectaires, le Législateur a néanmoins créé le délit d'abus frauduleux de l'état de faiblesse par sujétion psychologique, particulièrement adapté aux infractions commises dans un contexte sectaire : « Est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse [...] d'une personne en état de sujétion psychologique ou physique résultant de l'exercice de pressions graves ou réitérées ou de techniques propres à altérer son jugement, pour conduire cette personne à un acte qui lui est gravement préjudiciable » ⁽⁷⁾.

Les interlocuteurs pour signaler une infraction pénale en cas de présomption forte de dérive sectaire ou de présence de signaux d'alerte sont :

- **la gendarmerie nationale ou le commissariat de police le plus proche du domicile (plainte)**
- **le tribunal de grande instance du lieu de résidence (plainte par courrier simple au Procureur de la République).**

(5) www.miviludes.gouv.fr

(6) cf. p. 41 à 42 du rapport d'activité 2005 MIVILUDES et pages 39 à 50 puis 159 à 169 du rapport annuel 2007 de la Miviludes.

(7) Article 223-15-2 du code pénal issu de la loi du 12 juin 2001 tendant à renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales.

Adresses utiles

Union nationale association de défense des familles et de l'individu (UNADFI)

1, rue du Tarn - 78200 Buchelay
01 34 00 14 58
www.unadfi.org

Centre contre les manipulations mentales (CCMM)

3, rue Lespagnol - 75020 Paris - 01 43 71 12 31 / 01 44 64 02 40
france@ccmm.asso.fr
www.ccmm.asso.fr

Commission nationale consultative de déontologie des psychologues

71, avenue Édouard Vaillant - 92774 Boulogne Billancourt cedex
01 55 20 54 29
www.cncdp.fr

Miviludes

www.miviludes.gouv.fr

Répertoire ADELI des professionnels de santé

ameli-direct.ameli.fr

Associations de patients et de proches

Regroupent des personnes vivant avec des troubles psychiques et proposent des groupes de paroles, des lignes d'écoute téléphonique, des conseils et de l'entraide. Liste non exhaustive.

Advocacy France

5, place des Fêtes - 75019 Paris
06 33 13 73 38
siege@advocacy.fr
www.advocacy.fr

Argos 2001

119, rue des Pyrénées - 75020 Paris
01 46 28 01 03 ou
01 46 28 00 20
argos.2001@free.fr
www.argos2001.fr

Fédération nationale des associations d'usagers en psychiatrie (FNAPsy)

33, rue Daviel - 75013 Paris
01 43 64 85 42
www.fnapsy.org

France Dépression

07 84 96 88 28
francedeplorraine@free.fr
www.france-depression.org

Schizo? Oui!

54, rue Vergniaud -
Bat D. - 75013 Paris
01 45 89 49 44
contactschizo@free.fr
www.schizo-oui.com

Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapés psychiques (UNAFAM)

12, Villa Compoint - 75017 Paris
01 53 06 30 43 -
écoute famille 01 42 63 03 03
secretariatdg@unafam.org
www.unafam.org

En savoir plus

- Rapport de la Miviludes au Premier ministre, 2015. www.derives-sectes.gouv.fr/
- Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur l'influence des mouvements à caractère sectaire dans le domaine de la santé, Président M. Alain Milon ; Rapporteur M. Jacques Mézard, Sénateurs - 3 avril 2013.
www.senat.fr/rap/r12-480-1/r12-480-11.pdf
- Audition du président de la Miviludes, Serge Blisko :
 - 24 janvier 2013, devant la mission parlementaire sur l'avenir de la psychiatrie
www.psycom.org/videos
 - 24 octobre 2011, devant la commission d'enquête sur l'influence des mouvements à caractère sectaire :
videos.senat.fr/video/videos/2012/video14789.html
- Loi 2004-806 sur la politique de santé publique, article 52
www.legifrance.gouv.fr
- Décret no 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute
www.legifrance.gouv.fr
- Décret du 7 mai 2012 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute
www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025823878&dateTexte&categorieLien=id
- Instruction DGOS/RH1 no 2012-229 du 8 juin 2012 relative à l'agrément des établissements de formation en psychopathologie clinique conduisant au titre de psychothérapeute
www.sante.gouv.fr/fichiers/bo/2012/12-07
- Brochures Psycom : disponibles à la commande et en téléchargement sur
www.psycom.org

Le Psycom est un organisme public d'information, de formation et de lutte contre la stigmatisation en santé mentale.

Le Psycom édite 6 collections de brochures d'information :

- Troubles psychiques
- Psychothérapies
- Médicaments psychotropes
- Soins, accompagnements et entraide
- Droits en psychiatrie
- Santé mentale et...

psycom 

11, rue Cabanis - 75674 Paris Cedex 14
facebook.com/psycom.org - @Psycom_actu
www.psycom.org - contact@psycom.org

Avec le soutien financier de :



Rédactrice en chef : Aude Caria (directrice, Psycom).

Rédaction : Catherine Holu  (journaliste sant ), Camille Joseph et C line Loubi res (charg es de mission, Psycom). **Relecture :** D  Marie-Christine Cabi  (psychiatre, H pitaux de Saint-Maurice), D  Alexandre Cristodoulou (psychiatre, GPS Perray-Vaucluse), Caroline David (b n vole, UNAFAM), Claude Finkelstein (pr sidente, FNAPsy), D  Marie-Jeanne Guedj (psychiatre, CH Sainte-Anne), D  Vassilis Kapsambelis (psychiatre, ASM 13), D  Annie Mselatti (psychiatre, EPS Maison Blanche).

Illustration : Fotolia (libre de droits).